

## DECISION DU PRESIDENT N° D2023-229

**Objet** : Conclusion de la convention valant marché de recherche et développement pour l'évaluation énergie-carbone de l'opération d'aménagement d'intérêt métropolitain de Livry-Gargan

Le Président de la Métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu le code de la commande publique et notamment son article L. 2512-5(2°),

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2023/10/12/45 du Conseil de la Métropole du 12 octobre 2023 portant délégation d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour prendre des décisions dans les domaines limitativement énumérés parmi lesquels « *prendre toute décision concernant la préparation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés de recherche et développement* »,

Vu l'arrêté du président n°AP2023/384 du 31 octobre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Paul MOURIER, Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,

**Considérant** que la Métropole entend définir un haut niveau de performance environnementale et énergétique pour les opérations d'aménagement dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et notamment l'opération d'intérêt métropolitain (OIM) Poudrerie-Hochailles à Livry-Gargan,

**Considérant** que la société Efficacity, institut de recherche et développement (R&D) sur la thématique de la ville durable, créé en 2014 à l'initiative de l'Etat et d'un consortium d'une trentaine d'acteurs publics et privés français, concentrant une expertise unique en France sur la ville durable, a pour objectif de mettre en commun les capacités de R&D de ses membres publics et privés afin de développer collectivement de nouveaux savoir-faire et d'accompagner des partenaires locaux, nationaux et internationaux dans leurs ambitions de transition énergétique et écologique des territoires urbains,

**Considérant** qu'à ce titre, pour le compte de l'ADEME, Efficacy a mis au point, avec le Centre scientifique et technique du bâtiment et d'autres partenaires, la méthode « Quartier Energie Carbone » qui s'adresse aux opérations d'aménagement urbain et vise ainsi à favoriser l'émergence d'opérations bas carbone,

**Considérant** l'intérêt fort pour la Métropole du Grand Paris d'expérimenter la méthode citée ci-dessus pour la mise en application d'une évaluation énergie-carbone sur l'OIM de Livry-Gargan à travers un partenariat avec l'institut Efficacy,

**Considérant** que la convention répond aux conditions de passation d'un marché public de services relatifs à la recherche et développement tel que prévu à l'article L. 2512-5(2°) du code de la commande publique, pour lesquels l'acheteur n'acquiert pas la propriété exclusive des résultats ou ne finance pas entièrement la prestation, Efficacy participant à hauteur de 50% à l'étude,

### DECIDE

**Article 1 :** De conclure la convention valant marché public de recherche et développement, pour la mise en œuvre d'une évaluation énergie-carbone sur l'opération d'intérêt métropolitain de Livry-Gargan, avec l'institut Efficacy, sis Cité Descartes, 14-20 boulevard Newton, 77420 Champs-sur-Marne, pour un montant de contribution de 15 000 € HT et pour une durée de 8 mois.

**Article 2 :** La dépense sera imputée au budget 2023, chapitre 011.

**Article 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le Trésorier.

Par ailleurs, notification en est faite à l'institut Efficacy.

Fait à Paris, le **15 NOV. 2023**

Pour le Président et par délégation,



Paul MOURIER  
Directeur général des services

